

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

### Destinataires

MONSIEUR LE DIRECTEUR - S.I.G.D.U.

### DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE

#### Pôle santé publique et santé environnementale

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

### Unité de Gestion : DOMAINE UNIVERSITAIRE

Prélèvement	00198022	Commune	PESSAC
Unité de gestion	0127 DOMAINE UNIVERSITAIRE	Prélevé le :	vendredi 11 mai 2018 à 08h20
Installation	UDI 001339 DOMAINE UNIVERSITAIRE	par :	LABO LDA33 - THOMAS
Point de surveillance	S 0000002106 LYCEE TECHNIQUE		
Localisation exacte	RESTAURANT - CUISINE - LEGUMERIE	Type visite :	D1

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	Rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	Rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	Rien à signaler			
Température de l'eau	20,8 °C		25	
Bioxyde de chlore mg/L ClO <sub>2</sub>	0,17 mg/L			
Chlore libre	0,09 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES LDA33, PESSAC 3306

Type de l'analyse : ND1

Code SISE de l'analyse : 00201265

Référence laboratoire : ST1/02707/1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	1 UFC/mL			
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
Coloration	3,3 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélobimétrique	0,5 NFU		2	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
pH	8,3 unité pH		de 6,5 à 9	
<b>MINERALISATION</b>				
Conductivité à 25°C	405 µS/cm		de 200 à 1100	
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>				
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	0,15 mg/L		0,1	Valeur hors références
<b>FER ET MANGANESE</b>				
Fer total	54 µg/L		200	

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00198022)

Eau d'alimentation conforme aux exigences réglementaires de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (limites et références) pour l'ensemble des paramètres mesurés. L'ammonium a une origine naturelle, la valeur de référence à respecter est fixée à 0,5 mg/l.

Signé à Bordeaux le 23 octobre 2018

Pour le Directeur, L'ingénieur d'études sanitaires principal



GISELE DEJEAN